

2024



Association des Provinces wallonnes

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Association des Provinces wallonnes ASBL

SOMMAIRE

À propos de l'APW	3
Notre équipe	5
Nos groupes de travail thématiques	8
Nos organisations et coordinations	15
Nos avis	19
Nos mandats	21
Nos instances	23
Nos coordonnées	28

L'APW

01

Créée en 1991, l'asbl « Association des Provinces wallonnes » a pour but d'assurer, aux cinq Provinces wallonnes (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur), tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie, notamment par :

- l'étude de questions générales, l'examen de problèmes soumis par ses membres et la recherche de documentation (notamment en matière juridique) ;
- l'organisation de journées/matinées d'étude thématiques ;
- la remise d'avis aux Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des thèmes d'intérêt provincial ;
- la représentation des Provinces wallonnes au sein d'organes ou commissions consultatifs mis en place par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'État fédéral ;
- la mise en place de moyens de communication destinés à mieux faire connaître les Provinces et leurs actions (www.apw.be, Cinq à la Une) ;
- l'organisation de groupes de travail interprovinciaux en vue d'échanger sur les bonnes pratiques et de coordonner d'éventuelles prises de positions communes.

[Afficher dans le navigateur](#)



CINQ À LA UNE

JANVIER/FÉVRIER/MARS : NOS ACTUALITÉS



NOTRE ÉQUIPE

02



TANGUY STUCKENS

Président

Originaire de Waterloo, Tanguy Stuckens est un homme de dialogue qui prône la confrontation des idées, le travail collectif. Sa formation en sciences politiques et relations internationales l'a mené au Parlement européen et à la Commission européenne. Il a été élu puis désigné Député provincial en 2012 avant de devenir Président du Collège en 2020 et Président de l'APW en 2023.

ANNICK BEKAVAC

Directrice

Ses dossiers à l'APW :

Affaires générales, Communication, Culture,
Elections, Santé, Social, Tourisme



MARGAUX DELCOURT

Juriste

Ses dossiers à l'APW :

Affaires juridiques, Ressources humaines, Cours
d'eau, Culture, Elections, SAC, Environnement

BRUNO DE VIRON

Conseiller

Ses dossiers à l'APW :

Formation, Ressources humaines



QUENTIN DELHAYE

Conseiller

Ses dossiers à l'APW :

International, Finances et fiscalité, Agriculture, Cultes, Environnement

MÉLANIE BOUFFIOUX

Assistante de Direction

Ses dossiers à l'APW :

Secrétariat, Égalité des chances, Municipalia, Formation



**NOS GROUPES DE TRAVAIL
THÉMATIQUES**

03

LES GT

L'APW organise régulièrement des groupes de travail interprovinciaux en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales. Ceux-ci, réunissant généralement des fonctionnaires provinciaux techniciens, permettent également l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre Provinces, notamment :

- CEPLI,
- Culture,
- Égalité des chances,
- Élections,
- Finances et fiscalité,
- Formation,
- Ressources humaines,
- Santé et social...

FOCUS

CEPLI

La Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) représente le plus grand réseau européen constitué entre les associations nationales de Provinces et leurs équivalents d'Etats membres de l'Union européenne.

Le rôle de cette Confédération est de promouvoir les intérêts de collectivités intermédiaires au niveau européen et de les représenter auprès de toutes les institutions européennes, ainsi que de faciliter la coopération entre les autorités locales intermédiaires, favoriser les projets européens communs et établir un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre les collectivités locales européennes.

NOS GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

En 2024, la CEPLI a lancé les travaux liés à l'étude « Target Analyses » du Programme de Coopération 2030 de ESPON. Cette analyse ciblée identifiera les forces et les faiblesses des outils politiques appliqués par les Pouvoirs locaux intermédiaires dans le cadre de la gestion et la prévention des risques naturels et des crises sociales ayant des conséquences démographiques et économiques directes. Elle évaluera également l'efficacité et la préparation de leurs mécanismes de réponse (surveillance, prévision, gestion des urgences) afin d'améliorer leurs stratégies de résilience au niveau local.

La CEPLI était présente au Sommet du Comité des Régions organisé à Mons les 19 et 20 mars 2024. A cette occasion, la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires a mis en place un stand ayant pour objectif de promouvoir l'échelon intermédiaire au niveau européen et de lui apporter une réelle visibilité.

Des rencontres entre élus provinciaux de différents Etats européens ont été organisées ainsi que la mise en valeur de produits locaux. Les échanges concernant les bonnes pratiques et la situation des réformes du niveau provincial ont été au cœur des discussions.

Ensuite, la CEPLI a organisé sa conférence politique annuelle, le 23 avril 2024 sur le thème : « Vers une approche territoriale de la future politique de cohésion ».

La thématique de la conférence a permis de rappeler l'importance du niveau intermédiaire dans la programmation, la gestion et la mise en œuvre de la politique de cohésion.

Enfin, la CEPLI a participé, le 10 octobre, à la Semaine européenne des Villes et Régions. A cette occasion, elle a organisé un atelier sur la thématique suivante : « Les autorités intermédiaires locales, moteurs de la démocratie européenne ».

RESSOURCES HUMAINES

En 2024, le groupe de travail réunissant les responsables des départements RH des Provinces a poursuivi l'examen de la réforme de la fonction publique locale, qui a abouti, en mars 2024, à l'adoption d'un décret par le Parlement de Wallonie. Ce décret fixe les principes d'une gestion moderne des ressources humaines au sein des Pouvoirs locaux.

NOS GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

A la suite de la concertation avec les organisations syndicales menée au sein du Comité C, le Gouvernement wallon a également adopté une circulaire qui rassemble, dans un seul document, l'essentiel des mesures RH applicables aux Pouvoirs locaux.

Le GT des ressources humaines de l'APW a permis aux représentants provinciaux d'échanger leurs informations et bonnes pratiques concernant des questionnement parfois très ciblés dans le domaine des RH.

Citons, à titre d'exemples, des mesures en matière de lutte contre l'absentéisme, le droit à la déconnexion pour les agents, une comparaison du package salarial applicable dans les Provinces, l'élaboration de plans d'embauche pluriannuels ou les dispositions particulières en période de campagne électorale.

FORMATION

L'APW organise ses travaux relatifs aux opérateurs provinciaux de formation en différents groupes de travail thématiques : écoles du feu, académies de police, écoles d'aide médicale urgente et écoles d'administration.

Ces différents groupes de travail thématiques sont coordonnés par le Bureau Formation, réunissant les responsables formation de ces différentes filières dans chaque Province.

Des réunions des Députés provinciaux de la formation sont également organisées pour assurer un retour et permettre des échanges entre représentants des Collèges provinciaux.

Ecoles du feu

Pour les écoles du feu, nous avons poursuivi les travaux avec le SPF Intérieur pour revoir les programmes de formation des pompiers. Un groupe de travail a également été mis en place pour revoir le mode de financement de la formation et pour préparer une note au prochain Ministre en charge de la formation du personnel opérationnel des zones de secours.

Au cours de l'année 2024, une rencontre a été organisée entre les Présidents de Collèges provinciaux et les représentants des zones de secours (réseau RéZonWal), ainsi qu'entre les Députés provinciaux de la formation et RéZonWal pour développer les échanges entre zones de secours et Provinces sur les concertations à mener.

Ecoles d'aide médicale urgente

L'actualité des écoles d'aide médicale urgente s'est principalement portée sur l'évolution du cadre institutionnel et réglementaire dans lequel les formations des écoles AMU devront se positionner à l'avenir. La formation dépend actuellement du SPF Santé publique mais pourrait relever, à l'avenir, des entités fédérées.

Des initiatives ont été prises pour tenter d'identifier les évolutions possibles mais doivent être poursuivies.

Ecoles de police

Les académies de police de Wallonie ont participé au projet pilote pour une nouvelle police « NEPO » visant à développer des collaborations entre académies de police et hautes écoles provinciales pour la formation des aspirants inspecteurs de police.

L'évaluation de ce projet pilote devra permettre au Gouvernement fédéral de fixer les lignes directrices pour l'évolution de l'enseignement policier.

Instituts de formation / écoles d'administration

Les réflexions menées avec les écoles provinciales d'administration ont notamment porté sur les incidences, pour les Pouvoirs locaux et leurs agents, de la réforme de la fonction publique locale adoptée en 2024.

L'apparition d'une carrière unique et de la modification des règles en matière d'évolution de carrière ou de promotion et recrutement incite les écoles provinciales d'administration à revoir l'articulation de leur offre de formation, la volonté étant de s'adapter à l'évolution des métiers de la fonction publique locale.

CULTURE

La Plateforme Culture qui regroupe les directions provinciales et le service général d'inspection de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est réunie le 7 novembre 2024 au Gazomètre à La Louvière.

A cette occasion, nous avons assisté à une présentation du contrat-cadre pour la filière du Livre auquel toutes les Provinces ont adhéré.

En ce qui concerne la lecture publique, nous avons abordé la problématique de la pénurie des bibliothécaires ainsi que le système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) unique, en application du décret de la FWB portant sur le développement des pratiques de lecture et l'organisation du réseau de la lecture publique.

Nous avons également eu des précisions quant au report de l'entrée en vigueur du décret Diffusion.

Enfin, dans le cadre des discussions au sein de la chambre de concertation territoriale, l'APW a été invitée à formuler les remarques émises par les Provinces sur le modèle-type de contrat programme des centres culturels.

SANTÉ

Ce GT à plusieurs reprises afin de faire le point sur les actions de promotion et de prévention de la santé, en ce compris le nouveau dispositif Proxisanté qui organisera la 1^{ère} ligne de soin en Wallonie.

Le nouveau décret sur la santé mentale ainsi que le bien-vieillir ont également été abordés, notamment au travers du travail réalisé par les responsables des Conseils consultatifs communaux des Aînés (CCCA), qui ont créé une boîte à outils pour animer les réunions.

Un GT spécifique concernant la Promotion de la Santé à l'Ecole s'est également et les Directions PSE ont ensuite rencontré l'Administrateur général de l'ONE, Monsieur Monniez, afin de solliciter un refinancement des transports scolaires (onéreux et en pénurie) et de connaître l'état d'avancement du nouveau logiciel commun à tous les SPSE attendu depuis de nombreuses années.

ÉGALITÉ DES CHANCES

En 2024, le protocole d'accord entre la Communauté française, la Région wallonne, l'Association des Provinces wallonnes et les Provinces relatif à la politique locale pour l'égalité des femmes et des hommes s'est poursuivi.

Ainsi, le Comité de gestion s'est réuni à deux reprises : pour analyser les plans d'actions provinciaux et pour analyser les rapports d'activités et pièces justificatives 2023, qui ont tous été acceptés.

ÉLECTIONS LOCALES

Ce GT réunit les Provinces et la cellule Elections du SPW.

Il vise l'organisation des élections provinciales et communales du 13 octobre 2024.

Une journée de formation a été organisée par la cellule Elections afin d'expliquer l'utilisation du nouveau logiciel de dépouillement PATSY. Ainsi, les membres ont pu le tester et faire part de leur remarques quant à son utilisation qui s'est avérée assez simple.

FINANCES

L'APW rencontre, de façon régulière, les Directeurs financiers provinciaux afin de faire le point sur les dossiers importants du moment, mais également de faciliter les discussions et échanges de pratiques entre Provinces sur les aspects liés aux finances et à la fiscalité.

Les réunions qui se sont tenues durant 2024 ont principalement porté sur les enjeux liés au financement des zones de secours et aux nombreux impacts que cette réforme provoque sur les finances provinciales.

Il a aussi été régulièrement question des centimes additionnels au précompte immobilier, l'objectif étant d'obtenir des éclaircissements sur la problématique de la perception de cette recette essentielle pour les finances provinciales.

NOS ORGANISATIONS ET COORDINATIONS

04

VOLONTARIAT

Depuis 15 ans, les Provinces wallonnes et la COCOF proposent une formule de soutien au milieu associatif en leur accordant une assurance gratuite en responsabilité civile et accidents corporels pour le personnel volontaires actif au sein de petites associations (maximum 200 journées).

En 2024, ce sont plus de 140.000 bénévoles qui ont été assurés en Wallonie et à Bruxelles.

SALON MUNICIPALIA

Ce salon s'est tenu les 18 et 19 avril 2024 au WEX de Marche-en-Famenne.

C'est sur un stand identique aux années précédentes que les Provinces et l'APW se sont réunies sous le slogan « Ma Province, mon capital proximité ».

Elles ont répondu présentes pour échanger avec d'autres mandataires locaux, venus à leur rencontre, notamment lors d'un drink organisé le jeudi midi.

ÉTUDE APW : SUPRACOMMUNALITÉ RENFORCÉE COMME RÉPONSE AUX DÉFIS DES COMMUNES ?

Après approbation de l'Organe d'administration sur le contenu du cahier spécial des charges, ce dernier a été déposé sur la plateforme e-Procurement le 8 avril et la date de remise des offres était fixée au lundi 13 mai à 12 h.

Trois sociétés étaient invitées à remettre une offre : BDO, IDEA Consult et BSB. Seule cette dernière n'a pas remis de proposition.

Un jury d'examen des offres a été constitué de l'équipe de l'APW et de la Présidente de la Fédération des Directeurs généraux provinciaux. La réunion s'est déroulée le 14 mai.

Après analyse, la société BDO a été désignée pour honorer ce marché. Les experts ont présenté la méthodologie lors de l'AG de juin 2024.

BDO a fait appel au professeur Geoffrey Grandjean de l'ULiège, comme expert en supracommunalité, et à Monsieur Michel Cornélis, collaborateur scientifique en finances publiques (Solvay Business school) pour le volet finances locales.

Les différentes étapes de l'étude :

Mai 2024	●	Lancement de la mission En mai 2024, BDO est alors mandaté afin de mettre en place des contrats de territoire entre provinces et communes et d'identifier les besoins territoriaux .
Juin 2024	●	Première phase de l'étude - identification des besoins territoriaux Afin d'identifier les besoins territoriaux, plusieurs activités sont alors réalisées : • Revue documentaire ; • Entretiens avec des acteurs provinciaux (Députés-Présidents et Directions générales) ; • Enquête auprès des acteurs communaux (communes et CPAS) ayant pour objectif de comprendre leurs défis et leurs besoins.
Juillet 2024	●	Publication de la Déclaration de Politique Régionale La DPR 2024 - 2029 prévoit un renforcement du rôle supracommunal des provinces, en particulier pour répondre aux besoins des communes rurales, tout en cherchant à optimiser et clarifier le paysage institutionnel.
Juillet 2024	●	Réorientation de l'étude vers un accompagnement de l'évolution institutionnelle des provinces
Août 2024	●	Réalisation des premières étapes méthodologiques réorientées Suite à la DPR, les activités de la mission sont alors revues. Les activités réalisées sont alors : • Cartographie des entités supracommunales reconnues par la Région wallonne • Identification des autres structures supracommunales existantes • Analyse des compétences exercées par les provinces à portée supracommunale • Analyse financière (en particulier des dépenses liées aux compétences provinciales à portée supracommunale) • Analyse critique du paysage supracommunal wallon
Novembre 2024	●	Préparation des étapes suivantes suite aux élections

WBCOM AWARD

L'APW et les Provinces wallonnes ont été récompensées en mai 2024 à la Sucrierie de Wavre au WBCOM Awards qui mettent à l'honneur les campagnes com des Institutions publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors de ce concours, 50 candidats étaient en lice pour 8 trophées, dont celui remporté par la campagne PRO "Award WBCOM de l'attractivité et du marketing territorial".

C'est la première fois que les Provinces wallonnes collaborent pour affirmer leur identité. L'intention est claire : tourner la page des débats institutionnels pour montrer que les Provinces se préoccupent de l'essentiel : le bien-être des citoyens.

Ma Province ? C'est mon capital social, mon capital santé, mon capital formation, mon capital enseignement, mon capital culture, mon capital durable. Au quotidien, les agents des cinq Provinces œuvrent dans ces secteurs avec conviction et la campagne de communication, coordonnée par l'Association des Provinces wallonnes, veut leur rendre hommage.

Dans Province, il y a PRO ; un préfixe qui veut dire beaucoup : il est positif, volontariste et affiche une double intention, celle de la proximité et du professionnalisme. Julien est PROFESSIONNEL de nature, Fabienne, prend soin de son PROCHAIN, Nicolas est PROTECTEUR dans l'âme, Victoria, se PROPULSE à votre secours, Moïra, PROMOTRICE de culture, Antoine, dessinateur de PROMENADES, Leslie est une analyste PROMETTEUSE, Charles, PROPAGATEUR de bien-être, Hassan, PROFONDÉMENT humain et Laurence est PROVOCATRICE de talent ! Derrière ces nobles missions : autant de politiques provinciales.

Coordonnée par la jeune agence montoise Justletminot, cette campagne est largement réalisée par les services provinciaux eux-mêmes. Preuve des talents multiformes d'une Institution sûre de la pertinence des services qu'elle rend aux citoyens, aux Communes et aux associations. Plus d'infos : <https://maprovince-moncapital.be/>

NOS AVIS

05

En vertu du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, l'avis de l'APW doit être sollicité pour tous les avant-projets de décrets, d'arrêtés ou de circulaires du Gouvernement wallon susceptibles d'influencer les finances ou la gestion des Provinces.

L'APW dispose d'un délai de 35 jours pour se positionner sur le texte qui lui est soumis à dater de la réception du dossier de demande d'avis complet.

En 2024, l'APW a remis des avis portant sur les documents suivants :

- Avant-projet d'arrêté modifiant le Code de développement territorial (CoDT) et abrogeant l'arrêté du 2 avril 2015 relatif à la composition et au fonctionnement de l'Observatoire du Commerce et de la Commission de recours des implantations commerciales, l'arrêté du 2 avril 2015 précisant les critères à prendre en considération lors de l'examen des projets d'implantation commerciale, l'arrêté du 2 avril 2015 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et modifiant le Livre Ier du Code de l'Environnement et l'arrêté du 2 avril 2015 relatif à la composition et au fonctionnement de l'Observatoire du Commerce et de la Commission de recours des implantations commerciales ;
- Projet d'arrêté portant exécution du Code wallon du Tourisme ;
- Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution des articles 31/2 à 31/7 du décret du 24 novembre 2022 relatif à la politique cyclable et modifiant le décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales et le décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes ;
- Avant-projet de décret programme portant diverses mesures en matière de pouvoirs locaux et d'emploi ;
- Proposition de Loi relative à la sécurité dans les domaines récréatifs.

NOS MANDATS

06

L'APW est représentée dans les organes suivants :

Par un membre de l'équipe :

- Chambre de recours régionale (L1218-1 CDLD),
- Collège de prévention (aide à la jeunesse),
- Comité C,
- Comité de gestion des pensions des administrations provinciales et locales,
- Comité d'orientation « Circular Wallonia »,
- Comité d'orientation de la Centrale régionale de Mobilité,
- Comité de pilotage ODD et Pouvoirs locaux,
- Comité de suivi FEDER-FSE,
- Commission nationale pour les Droits de l'Enfant,
- Conseil économique et social de Wallonie (CESE) – Pôle ruralité,
- Ecole d'Administration Publique WB – Collège scientifique,
- Groupement d'Informations Géographiques (GIG),
- IMIO – Observateur CA,
- Observatoire des Politiques culturelles (OPC),
- Partenariat wallon pour le développement durable.

Par un externe :

- Collège wallon de l'alimentation durable (CWAD),
- Comité C,
- Commission Coordination de chantiers – Impétrant,
- Commission de Promotion de la Santé à l'école,
- Commission de Promotion et de Prévention de la Santé,
- Commission des marchés publics – Fédéral,
- Commissions de conservation des sites Natura 2000,
- Commission transversale ATL-ONE,
- Conseil régional de la Formation (CRF).



NOS INSTANCES

07

BUREAU

Le Bureau est composé des cinq Présidents de Collèges : Tanguy Stuckens (Brabant wallon), Serge Hustache (Hainaut), Luc Gillard (Liège), Stéphan De Mul (Luxembourg) et Jean-Marc Van Espen (Namur).

Le Bureau a pour missions de se prononcer sur des questions urgentes relevant de la compétence de l'Organe d'administration auquel il est tenu de faire rapport, ainsi que d'exécuter les délégations qu'il reçoit dudit Organe.

ORGANE D'ADMINISTRATION

L'Organe d'administration de l'APW s'est réuni le 18 juin 2024. Il est composé de 25 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques, à savoir :

Pour le Brabant wallon :

Tanguy Stuckens, Président du Collège
Isabelle Evrard, Députée
Francisca Gaeremyn, Conseillère
Hélène Morciaux, Conseillère
Joseph Tordoir, Conseiller

Observateurs :

Annick Noël, Directrice générale
Jean-Bernard Rouge, Directeur financier

Pour le Hainaut :

Serge Hustache, Président du Collège
Fabienne Deviliers, Députée
Pascal Lafosse, Député
Eric Massin, Député
Luc Parmentier, Conseiller

Observateurs :

Sylvain Uystpruyst, Directeur général
Fabrice Brogniez, Directeur financier

Pour Liège :

Luc Gillard, Président du Collège
Katty Firquet, Députée
André Denis, Député
Julien Vandeburie, Conseiller
Rafik Raassaa, Conseiller

Observateurs :

Pierre Brooze, Directeur général
Pierrick Fastré, Directeur financier

Pour le Luxembourg :

Stéphan De Mul, Président du Collège
Coralie Bonnet, Députée
Jean-Marie Meyer, Président du Conseil
Thérèse Mahy, Conseillère
Xavier Kroëll, Conseiller

Observateurs :

Pierre-Henry Goffinet, Directeur général
Fabian Lafontaine, Directeur financier

Pour Namur :

Jean-Marc Van Espen, Président du Collège
Geneviève Lazon, Députée
Richard Fournaux, Député
Georges Balon-Perin, Conseiller
Dominique Notte, Conseiller

Observateurs :

Valéry Zuinen, Directeur général
Brigitte Lacreman, Directrice financière f.f.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 18 juin 2024. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2023 et le budget 2024 de l'Association et donné décharge aux administrateurs. Outre les membres du Conseil d'administration, l'Assemblée générale de l'APW comprend les membres suivants :

Pour le Brabant wallon :

Sophie Keymolen, Députée
Marc Bastin, Député
Louison Renault, Président du Conseil
Marie-Louise Homs, Conseillère
Benjamin Goes, Conseiller
Stéphanie Bury, Conseillère

Observateur :
Gilles Mahieu, Gouverneur

Pour le Hainaut :

Fabienne Capot, Députée
Armand Boite, Président du Conseil
Philippe Dupont, Conseiller
Guillaume Farvacque, Conseiller
Valéry Gosselain, Conseiller
Laurence Meire, Conseillère
Gérard Waterlot, Conseiller

Observateur :
Tommy Leclercq, Gouverneur

Pour Liège :

Muriel Brodure-Willain, Députée
Claude Klenkenberg, Député
Jean-Claude Jadot, Président du Conseil
Virginie Defrang-Firket, Conseillère
Guy Dubois, Conseiller
Vinciane Sohet, Conseiller
Alfred Osseman, Conseiller

Observateur :
Hervé Jamar, Gouverneur

Pour le Luxembourg :

Nathalie Heyard, Députée
Marie-Eve Hannard, Députée
Elie Deblire, Conseiller
Michel Jacquet, Conseiller
Carmen Ramlot, Conseiller
Francis Steifer, Conseiller

Observateur :
Olivier Schmitz, Gouverneur

Pour Namur :

Amaury Alexandre, Député
Philippe Bultot, Président du Conseil
Jean-Marie Cheffert, Conseiller
Luc Delire, Conseiller
Christophe Gilon, Conseiller
Valérie Lecomte, Conseillère

Observateur :
Denis Mathen, Gouverneur

NOS COORDONNÉES



081/74 56 74



info@apw.be



www.apw.be

INSCRIVEZ-VOUS !



Ne ratez pas nos actualités :
rejoignez la liste des destinataires
de notre trimestriel "Cinq à la Une"